



SANTÉ
SOCIAUX

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

LE 5 DÉCEMBRE, la Cfdt fonction publique est dans la RGE pour dire **NON**



NON AUX TROIS JOURS DE CARENCE
NON A LA BAISSSE DE L'INDEMNISATION
DES ARRETS POUR CAUSE DE MALADIE

Le ministre de la fonction publique a annoncé vouloir faire des économies en passant de un à trois le nombre de jours de carence en cas d'arrêt maladie et en réduisant de 10 % l'indemnisation de ces arrêts maladie à compter du quatrième jour.

NEN aux 3 jours de carence

Aucune indemnité journalière ne vous serait versée pendant les trois premiers jours de votre arrêt de travail, ce qui représente les **pertes de salaires** moyennes suivantes :

Agent.e des services hospitaliers	172 €
Aides-soignant.es	207 €
Adjoint.es administratifs	182 €
Ouvrier, ouvrière	190 €
IDE	235 €
Manip radio	250 €
Accompagnant.e éducatif et social	180 €
Educ spé	222 €
Cadre de santé	336 €

Secteur
FPH

5 DÉC 2024

NEN à la baisse de l'indemnisation des arrêts pour cause de maladie

Dans le secteur privé, des dispositions spécifiques permettent à **70 % des salariés de combler ces pertes** de salaire. Ce n'est pas le cas dans la fonction publique. Dans la fonction publique hospitalière, il n'y a aucune avancée sur la protection sociale complémentaire et sur la prévoyance.

NEN à la suppression de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (Gipa)

L'indemnité de Gipa compense **votre perte de pouvoir d'achat** si votre rémunération a peu augmenté au cours des quatre dernières années. Non au non-versement de la Gipa ! Oui à la compensation des pertes de pouvoir d'achat !

Signez la pétition
«Nous ne sommes pas
les boucs émissaires
de la dette !»



AVEC LA Cfdt DITES
OUI A LA REVALORISATION DU POINT D'INDICE
OUI A UNE EVOLUTION DE CARRIERE AU DELA DE 25 ANS
OUI AUX AUGMENTATIONS GENERALES REGULIERES
OUI A LA RECONNAISSANCE DE NOS COMPETENCES
OUI A UNE POLITIQUE DE PREVENTION DES PROBLEMES
DE SANTE LIES AU TRAVAIL



sante-sociaux.cfdt.fr